

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :

APPROBATION DE
LA CONVENTION
FINANCIÈRE DE
PARTENARIAT
RELATIVE AUX
TRAVAUX 2026 DE
L'OBSERVATOIRE
STATISTIQUE
TRANSFRONTALIER
(OST)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

Séance du 03 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 juillet à midi, le Bureau,
dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la
présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président,
Convocation du : 26 juin 2026

Secrétaire de séance : Patrice DUNAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND – M. Florent
BENOIT – M. Emmanuel TRONC – M. Christophe
SONGEON – M. Sébastien JAVOGUES - Mme Carole
VINCENT – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI –
Mme Christine DUPENLOUP – M. Philippe DINOCHÉAU –
M. Jean-Louis TEMIL - M. Benoît CHAMBOURDON

• Délégués représentés :

M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Christophe
SONGEON – M. Laurent FAVRE donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

• Délégués excusés :

M. Cyril DEMOLIS - M. Stéphane VALLI – Mme Anne-
Laure OLLIET – M. Laurent FAVRE

N° BU2026-13

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 12
Pouvoir : 2

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE DE
PARTENARIAT RELATIVE AUX TRAVAUX 2026 DE
L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER (OST)

VU les Statuts du Pôle métropolitain du Genevois français approuvés par arrêté préfectoral
n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 précisant que « en matière
d'aménagement et de développement de son territoire, le Pôle métropolitain a pour mission :
(...) – La réalisation, la gestion et/ou la participation en ce domaine à tout outil d'observation

CONSIDÉRANT la délibération n°CS2019-10 du Comité syndical du Pôle métropolitain en date du 21 mars 2019 relative à la convention cadre de partenariat avec l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) pour la période 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT la délibération n°BU2025-17 du Bureau du Pôle métropolitain en date du 11 juillet 2025 approuvant la convention financière de partenariat relative aux travaux 2025 de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) précisant qu'une reconduction tacite de la convention a eu lieu la même année ;

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) de l'espace franco-valdo-genevois a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). L'OST repose sur une collaboration des instituts statistiques français (Insee Auvergne – Rhône-Alpes) et genevois (Office cantonal de la statistique de Genève, OCSTAT). Il a pour objectif de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, cantons de Genève et de Vaud) qui comprend lui-même le Grand Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français.

Les travaux de l'Insee dans le cadre de l'OST comprennent la publication biannuelle d'une synthèse retraçant les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois, la publication d'analyses propres à certaines problématiques de l'espace transfrontalier, la diffusion de séries statistiques documentées sur le site de l'OST (<https://www.statregio-francosuisse.net/>), et la réponse à des besoins particuliers exprimés par les partenaires. L'OST constitue ainsi d'une source indispensable de données et d'analyses transfrontalières. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Grand Genève et du Projet d'agglomération.

Le programme de travail est validé par un Comité de pilotage transfrontalier composé entre autres de représentant de l'OCSTAT, de l'Insee, du Département de l'Ain, du Département de la Haute-Savoie, du Canton de Genève, de la Région de Nyon et du Pôle métropolitain du Genevois français.

Une convention cadre pluriannuelle a été établie entre les partenaires français et suisses de l'OST (République et Canton de Genève, République française, Conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie) pour la période 2019-2024 pour définir les missions et les modalités d'organisation de l'OST sur cinq ans. Cette convention-cadre a été renouvelée tacitement en 2025.

Chaque année, une convention spécifique fixe les modalités de cofinancement entre les partenaires français afin de prendre en charge les travaux précisés dans le programme de travail annuel annexé à chaque convention. Le projet de convention annexé à la présente délibération s'inscrit en application de cette convention-cadre. Il fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour l'année 2026. Le coût

total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 142 830 € pour 2026 hors apport des partenaires suisses. La Préfecture de région Auvergne – Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français prendront en charge 10 500 € chacun, le reste à charge étant assumé par l'Insee. Chaque partie, hormis l'Insee, s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2026, produit par l'Insee au plus tard en décembre 2027.

Le programme de travail 2026 s'établit comme suit :

- Des analyses, publiées sous la forme de fiches thématiques, propres à éclairer le débat public et les problématiques transfrontalières :
 - Note sur les mobilités des actifs frontaliers
 - Fiche sur les transactions et prix de l'immobilier, état d'avancement :
 - Projection démographique 2055
- Le Portrait de Territoire transfrontalier
- Mise à jour de l'atlas statistique transfrontalier. L'OST alimente un atlas statistique mis en ligne depuis fin mars 2022 pour visualiser de manière cartographique les différents indicateurs statistiques sur le territoire transfrontalier. Les thématiques abordées sont la démographie, l'économie, le logement et les transports. Différentes représentations sont disponibles selon différents niveaux (commune, EPCI/district/canton, zone d'emploi, département). Les données et les cartes sont téléchargeables dans plusieurs formats.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de partenariat relative aux travaux 2026 de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;**
- **AUTORISE le versement à l'INSEE de la participation financière du Pôle métropolitain d'un montant maximum de 10 500 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 06/07/2026
Publié ou notifié le 06/07/2026

Le Secrétaire de séance
Patrice DUNAND



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.